



PROCES VERBAL

BUREAU

PAYS TOLOSAN

Le mercredi 1^{er} octobre 2014 à 18 heures - Conseil Municipal - Mairie de Paulhac

Le mercredi 1^{er} octobre 2014 à 18 heures, s'est tenu le Bureau du Pays Tolosan, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Paulhac sous la Présidence de Monsieur Didier Cujives.

Membres Présents :

| | |
|--------------------------|---|
| C3G | Monsieur Didier CUJIVES – Président du Pays Tolosan |
| C3G | Monsieur Hervé DUTKO |
| CCSG | Monsieur Jean BOISSIERES |
| CCCB | Monsieur Thierry SAVIGNY |
| CCCB | Monsieur Denis SFORZIN- Secrétaire |
| 4C | Monsieur Denis DULONG |
| CCF | Madame Chantal MOURIER - Trésorière |
| CCF | Monsieur Hugo CAVAGNAC |
| CCVA | Madame Hanan BELGIOINO |
| CCVA | Madame Isabelle NARDUCCI |
| Conseil de Développement | Monsieur Didier BOSQUE |

Excusés

| | |
|------|----------------------------|
| CCSG | Monsieur Jean Paul DELMAS |
| CCSG | Monsieur Jean Claude ESPIE |

Techniciens

| | |
|--|-------------------------|
| Directrice | Madame Hélène Gayraud |
| Chargée de mission culture et tourisme | Madame Elodie Rouquié |
| Chargée de mission développement durable | Madame Emilie Perramond |
| Assistante administrative et financière | Madame Louise Tessier |

Ordre du jour :

- Point sur la préparation de la candidature LEADER
 - Préparation du projet de territoire pour le futur cadre de contractualisation
 - Etat financier au 30 septembre 2014
 - Questions diverses
-

■ Point sur la préparation de la candidature LEADER

Monsieur Didier Cujives accueille et remercie les membres du Bureau pour leur présence ce soir.

Il introduit la séance en rappelant que mission a été donnée au Pays Tolosan pour répondre à l'appel à projet Leader, tandis que le SCOT NT est chargé de l'élaboration statuts PETR dans tous leurs aspects juridiques et légaux.

Monsieur Cujives rappelle que la mise en route du PETR et de LEADER est longue, d'autant plus que les membres du Bureau pays, du Bureau Scot et de la Commission PETR ne sont pas exactement les mêmes, et qu'il y a donc des pertes d'information à déplorer lors de chaque réunion.

Il a donc été convenu avec le SCOT NT de diffuser tous les comptes rendus de ces réunions et de communiquer le plus possible pour éviter les répétitions. Il remercie, à ce titre, Alain Cluzet, membre du Bureau Scot et de la Commission PETR d'avoir pris l'initiative de venir à ce Bureau du Pays pour s'informer et transmettre l'information sur le dispositif Leader.

Et de rappeler que nous avons un calendrier et qu'il faut impérativement respecter les délais.

Monsieur Cujives rappelle que les statuts, proposés pour la création du PETR le 17 juin 2014 ont été retirés par délibération en date du 12 septembre 2014. Les statuts sont amendés par la Commission PETR qui devrait poser le projet de statuts à la date du 27 octobre 2014.

Il rappelle que les dossiers de candidature LEADER doivent être déposés le 30 novembre et que, par mesure dérogatoire, une deuxième date est fixée au 10 janvier 2015.

Monsieur Cujives insiste sur l'importance d'obtenir une réponse favorable à la candidature LEADER et ne pas se bloquer sur la structure qui portera la contractualisation.

Pour avancer sur la candidature, une réunion a eu lieu le 18 septembre avec tous les DGS des Communautés de Communes pour proposer une méthodologie de travail et un Rétroplanning supportable par tous : Monsieur Cujives rappelle que les Communautés de communes, les communes et les entreprises sont éligibles au fonds LEADER. Il a été convenu une méthode commune pour faire remonter les projets des communes et EPCI recenser les projets qui pourraient être retenus aux fonds LEADER. Il rappelle enfin que ce n'est qu'un appel à projet, avec ses contraintes et attendus. Il ne faut pas occulter, oublier qu'il y a d'autres contractualisations à venir.

Monsieur Boissières précise que les projets recensés par les DGS devront impérativement être validés par les élus avant d'être transmis au Pays Tolosan.

Monsieur Cujives rappelle que le courrier pour être candidat à la candidature a été envoyé au Président de la Région Midi Pyrénées le 24 juillet 2014. La réponse en date du 18 août nous informe avoir pris acte de notre candidature, sur la partie du territoire du Pays Tolosan couverte par le Scot Nord Toulousain (cinq EPCI avec 88 242 habitants) et donne lecture des priorités précisées par la Région :

- L'accueil d'activités économiques et l'économie solidaire
- L'accès aux emplois, aux services l'équipement et l'accueil aux publics
- Renforcer la qualité de vie
- Améliorer la mobilité et l'inter modalité
- Favoriser la transition énergétique
- Valoriser les ressources culturelles, patrimoniales et naturelles pour en faire un champ d'activités économiques
- Valoriser et promouvoir l'offre touristique

Didier Cujives fait ressortir leurs cohérences avec le cahier des charges LEADER et les grandes orientations de la Région Midi Pyrénées pour 2014-2020 dont les thèmes majeurs sont le développement économique et l'emploi.

Le dossier de candidature complet devra parvenir à la Région Midi Pyrénées avant le 30 novembre 2014 ou selon l'état d'avancement de la candidature, avant la date dérogatoire, le 10 janvier 2015.

Hervé Dutko s'interroge sur la pertinence des projets à l'échelle communale et pense qu'il faut travailler à l'échelle Pays ou PETR. Madame Gayraud rappelle que les fonds LEADER étaient destinés à des territoires

très ruraux, où l'intercommunalité était soit inexistante soit dans l'incapacité de porter ces projets, d'où l'ouverture aux acteurs communaux, associatifs et privés. Ce fonds est accessible pour la première fois à des territoires périurbains, dont nous faisons partie.

Hervé Dutko demande si on peut trouver des territoires qui ont bénéficié des fonds LEADER afin de nous en inspirer pour rédiger notre candidature. Monsieur Cujives rappelle la réunion « partage d'expérience » organisée le 9 octobre prochain avec 2 directeurs de Pays qui ont déployé LEADER sur leurs territoires. Après discussion, il est proposé que les élus du Bureau du Pays et du Bureau du SCOT NT, les Présidents des Communautés de Communes y soient conviés par mail.

Thierry Savigny insiste sur le fait que les fonds LEADER seront accessibles si et seulement si un GAL porté par un PETR est opérationnel.

Hugo Cavagnac comprend la difficulté technique de l'exercice, que ce débat ne porte sur le sens de l'histoire mais qu'il faut « faire une plateforme » avec un nouveau débat pour savoir « comment faire ».

Jean Boissières affirme qu'il est favorable à une plateforme pour porter le projet LEADER mais qu'il refuse la création du PETR, avec les statuts tels que définis actuellement.

Didier Cujives lance le débat et insiste sur le fait qu'il ne faut pas manquer les opportunités et, qu'il faut impérativement créer une structure pour porter les contractualisations, dont LEADER, et demande que tout soit fait pour qu'elle émerge le plus rapidement possible. Jean Boissières réaffirme sa position, à savoir que le PETR ne verra le jour que lorsque le travail engagé sur ses statuts sera terminé, et que cela prendra le temps qu'il faudra.

Didier Cujives pose que le PETR ou la structure porteuse de la contractualisation doit être créée, en place au 1^{er} mars 2015. Il nous fait part de son inquiétude : vu les retards pris par les élus du territoire, il y a un risque réel de passer à côté de Leader. La Région, qui, jusqu'alors nous regardait comme un Pays pilote et innovants, nous classe désormais dans les territoires en retrait, les territoires sans dynamisme, avec des EPCI sans unité ni cohérence, sans projet commun. Ce retard nuit à notre image, certes, mais surtout à notre capacité à être porteur d'un dispositif LEADER.

Cet état est de la responsabilité des élus, on est actuellement en train, de casser la dynamique de notre territoire.

D'autres territoires avancent, et vite, et poseront leur dossier de candidature à Leader au 30 novembre, en ayant déjà créé la structure des contractualisations futures, leur PETR.

Il rappelle que les missions dévolues à l'association du Pays Tolosan s'achèvent le 31 décembre 2014. L'équipe technique, les collaboratrices du Pays sont en attente de leur devenir professionnel, qui, à ce jour, est mis entre parenthèses, avec, malgré tout, la commande de rédaction de la candidature LEADER, sans pour autant savoir si ce seront elles qui la dérouleront, l'animeront... Didier Cujives nous informe que les réserves financières nous permettront de maintenir l'équipe technique et de gérer les affaires courantes jusqu'à maximum mars 2015.

Didier Bosque reconnaît dans l'élaboration des statuts du PETR une démarche semblable à la signature d'accord de coopération dans le monde de l'entreprise. Le juridique joue un rôle important, pour prévenir les risques, visualiser les contraintes, faciliter les convergences et anticiper les scénarios problématiques. Quand on s'approche de la date d'échéance, les décideurs prennent la main et c'est leur volonté qui passe au-delà des dernières incertitudes.

Hugo Cavagnac propose qu'on inscrive dans les statuts du PETR la « clause de revoyure », qu'on mette une durée limitée à ce Syndicat Mixte.

Thierry Savigny rappelle que la CCCB s'est retirée, est partie pour laisser à ses 5 collègues la possibilité de monter ce PETR, en transformant le Syndicat Mixte du Scot NT.

Jean Boissières rappelle que le PETR comprend, à son avis, un risque réel de :

-prise de compétences sur les EPCI qui le composent,

et de

-validation du projet de territoire, sans que lui, représentant d'EPCI soit d'accord

Par contre, il ne peut être remis en question :

-la volonté de continuer à travailler ensemble,

-la volonté de continuer à faire évoluer ce territoire.

Il demande, et rejoint l'idée d'Hugo Cavagnac, à savoir de donner à ce Syndicat Mixte PETR une durée limitée.

Alain Cluzet se déclare surpris par les propos tenus. Effectivement, les juristes sont là pour nous faire ressortir tous les faiblesses, les menaces, les contraintes qu'une loi peut entraîner. Peut être que la loi sur les PETR laisse un vide, un flou sur la prise de compétences du PETR. Nos cinq intercommunalités qui travaillent ensemble depuis de nombreuses années maintenant, ont appris à se connaître, à échanger à partager et à se faire confiance au sein du Scot et du Pays. Donc, là, on envisage que trois de nos cinq intercommunalités, avec le (la) présidente du PETR, se réunissent pour obliger les deux restantes à prendre contre leur gré une compétence : c'est inimaginable et quels élus pourraient infliger ça à des collègues ? C'est contraire à toute la déontologie des élus !

D'autre part, sur la proposition d'avoir une durée limitée pour ce Syndicat, Alain Cluzet exprime sa crainte sur sa recevabilité concernant la compétence Scot, qui demande, elle, un étalement dans le temps (2030). Les statuts du PETR doivent être réajustés et amendés, la commission PETR mise en place par le Scot y travaille. Il rejoint l'avis de Didier Bosque, après le temps des juristes, arrive le temps de la décision politique.

Alain Cluzet propose, lors de la prochaine Commission PETR d'aborder possibilité d'avoir une durée limitée pour ce Syndicat Mixte.

Didier Cujives redit à nouveau qu'il y a un risque réel devant nos difficultés à perdre la légitimité, le bien fondé de notre candidature, et de passer ainsi à côté de Leader et des autres contractualisations. Tout au long de la période 2014-2020, nous n'aurions accès aux financements sectoriels de l'Etat (DETR), du Conseil Général, et de fonds européens non assujettis mécaniquement aux contractualisations.

Monsieur Didier Bosque nous informe que l'ADEME a accordé une subvention de 15 750.00 € pour une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du projet de mobilité Mobil@top. Des entreprises souhaitent s'y engager et répondre avec le Pays Tolosan à des appels à projet pour financer la recherche de solutions innovantes en matière de mobilité sur notre territoire. Il est évident que cela nécessite l'existence d'une structure qui puisse être partenaire. Il souhaite avoir la confirmation que ce sera bien le cas. Il faut être clair sur le message politique transmis à ces entreprises, et, notamment si, d'aventure, il n'y avait pas de plateforme pour porter le projet. Jean Boissières et Hugo Cavagnac déclarent entendre ce message, ce signal fort, ainsi que les craintes qui émanent des entreprises.

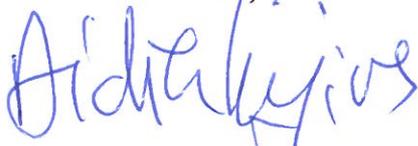
Jean Boissières propose de rajouter, aux dates de l'échéancier prévisionnel, des étapes de validation obligatoires. Hélène Gayraud précise que ce Rétroplanning a pris en compte les grandes dates, à savoir les Bureaux du Pays (1^{er} mercredi de chaque mois), ainsi que les dates butoirs pour les remontées et échanges techniques. Les dates de validation seront rajoutées, mais, demanderont à chacun une certaine souplesse : elles seront communiquées avec un temps de latence très court et par mail.

Rappel des prochaines dates de ce calendrier à retenir :

- 9 octobre ; journée de partage d'expériences Leader avec les deux directeurs de Pays
- 21 octobre : remontée par les DGS des EPCI de leur projet et de ceux de leurs communes-membres
- 5 novembre : Bureau du Pays Tolosan : validation de la trame de la candidature et des axes Leader
- Le 15 novembre : organisation d'atelier participatif avec les socioprofessionnels et le Conseil de Développement pour amender et enrichir cette trame.

L'ordre du jour étant clôturé, le Président lève la séance à 20 h 45.

Le Président,



Didier CUJIVES

Le Secrétaire,



Denis SFORZIN